

De la conjugalité à distance au soin du corps du conjoint dans un contexte de migration internationale

From Distance Conjuality to Care of the Spouse's Body in the Context of International Migration

De la conyugalidad a distancia a la atención del cuerpo del cónyuge en un contexto de migración internacional

Françoise Lestage

Volume 45, Number 1-2, 2021

Fin de vie et mourir contemporains
Contemporary End-of-Life and Dying
Fin de vida y morir contemporáneos

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1083792ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1083792ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)
1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lestage, F. (2021). De la conjugalité à distance au soin du corps du conjoint dans un contexte de migration internationale. *Anthropologie et Sociétés*, 45(1-2), 25–44. <https://doi.org/10.7202/1083792ar>

Article abstract

For many Mexicans, the end-of-life and death occur in a binational social, legal, administrative and geographic space. Based on two emblematic case studies drawn from interviews carried out with rural couples over sixty years old from the state of Oaxaca, the paper questions the effects of the binational administrative and legal framework on the care practices of the sick or deceased elderly migrant by his spouse, and on the choice of the migrant's end-of-life place. The author concludes that at the end of life, despite differences between the situations of couples, and whatever the constraints of the binational context may be, a new balance is established in favor of the migrant's wife. This situation contrasts with the long-distance conjugal relationship during the migratory period, dominated by the absence of the husband and by the lack of influence of the wife on the organization of time and couple space.

DE LA CONJUGALITÉ À DISTANCE AU SOIN DU CORPS DU CONJOINT DANS UN CONTEXTE DE MIGRATION INTERNATIONALE

Françoise Lestage



Cet article interroge les pratiques relatives à la fin de vie et à la mort du conjoint au sein de couples d'origine rurale âgés de 60 ans et plus dans lesquels l'homme est parti travailler seul aux États-Unis pour de longues et fréquentes périodes, établissant une relation conjugale à distance avec son épouse (Ariza et D'Aubeterre 2009 ; Mummert 2009, 2012 ; de León-Torres *et al.* 2016). Il s'attache à l'expérience que font ces couples des dernières années de vie du migrant malade et de son décès entre Mexique et États-Unis, notamment celle de l'accompagnement de l'homme malade ou mourant par son épouse alors qu'ils ont vécu à distance pendant 20 à 40 années. L'article examine la place des épouses âgées au sein du couple dans une société rurale en transformation. Il se penche aussi sur celle des structures étatiques dans la vie de ces couples, à travers la protection sociale ou d'autres types d'aide, dans un cadre binational où l'accès aux soins est problématique si les migrants et leur famille ne relèvent pas d'un système de sécurité sociale efficace dans un pays ou dans l'autre, généralement lié à l'emploi qu'ils exercent ou ont exercé¹, ainsi que sur les possibilités offertes au couple quant au lieu de fin de vie et de mort dans ce contexte.

Cette réflexion se fonde sur dix-huit entretiens formels et informels réalisés au Mexique entre 2010 et 2017 avec des femmes de plus de 60 ans et avec deux couples dans le cadre d'une enquête sur les familles séparées par les mouvements migratoires dans l'État d'Oaxaca, au sud du pays, un État rural et autochtone où l'on trouve quatorze groupes ethniques et linguistiques distincts qui constituent des groupes sociaux (les communautés *indígenas* [autochtones]) plus coercitifs que dans les régions non autochtones et dans lesquels les femmes

1. Au Mexique, la Sécurité sociale (*Seguro Social*) paie les soins des travailleurs en activité ou retraités et de leur famille ; le ministère de la Santé les acquitte pour les autoentrepreneurs, les travailleurs informels ou sans emploi. Les plus riches ont des assurances privées. De plus, les migrants aux États-Unis payent une grande partie des soins des membres de leur famille au Mexique. Aux États-Unis, l'accès aux soins dépend de l'assurance de l'employeur du migrant.

accèdent rarement aux postes de pouvoir politique². Parmi ces entretiens, deux seront utilisés dans cet article comme cas emblématiques parce qu'ils répondent à trois critères distingués a priori : ils concernent des femmes qui ne sont pas prises en charge par leurs enfants, un cas de figure moins abordé dans les études sur les sociétés rurales où les femmes seules âgées vivent souvent avec un ou plusieurs de leurs enfants, ce qui permet de mettre davantage l'accent sur le couple ; ils présentent deux situations récurrentes que l'on souhaite traiter (le décès du conjoint avec rapatriement du corps et un conjoint malade de retour auprès de son épouse) ; ils apportent plus d'informations que les autres sur les détails des situations des couples ou de la veuve, les interviewés s'étant montrés plus loquaces lors des entretiens.

Après une description de la population concernée et de la manière dont s'organise la conjugalité à distance, on verra comment la vie du couple se déroule dans deux pays. Puis, à partir de deux cas présentés sous forme de vignettes ethnographiques, on s'interrogera sur les pratiques d'accompagnement du malade ou du défunt par sa conjointe âgée ne résidant pas avec ses enfants : comment le contexte binational influence-t-il ces pratiques ? En cas de décès, comment se prend et qui prend la décision du lieu d'enterrement (rapatriement ou pas du corps du défunt) ou du lieu de la fin de vie du migrant ? Pourquoi l'épouse accepte-t-elle de prendre soin de son conjoint après des dizaines d'années d'absence et parfois d'abandon ? La relation conjugale se modifie-t-elle à ce moment-là, et comment ?

Le contexte mexicain de la vie de couple transnationale

Depuis la mise en place du programme *Bracero* qui avait orchestré la migration de travail du Mexique vers les États-Unis de 1944 à 1964 et mis en branle un ample flux migratoire, les Mexicains d'origine rurale ont continué

2. Seize entretiens ont été menés avec les femmes. Dix d'entre elles appartenaient au groupe ethnique mixtèque, six au groupe zapotèque. Trois avaient entre 60 et 65 ans, dix entre 65 et 75 ans et trois plus de 75 ans ; neuf étaient veuves, sept en couple dont deux avec des époux aux États-Unis ; dix vivaient avec au moins un de leurs enfants adultes, soit dans leur propre maison (6) (souvent avec un enfant célibataire), soit dans la maison des enfants (4). Dans le cas des veuves, deux seulement avaient eu à s'occuper seules (sans l'aide des enfants) du rapatriement du corps du conjoint. Dans les deux couples, tous deux résidant dans la région zapotèque des vallées centrales d'Oaxaca, l'homme et la femme avaient entre 70 et 76 ans et ils vivaient ensemble dans leur maison ; dans un couple l'homme avait passé une quarantaine d'années à faire des allers-retours entre Mexique et États-Unis, y amenant certains de ses enfants qui y vivaient toujours ; sa femme et lui allaient passer deux mois par an aux États-Unis pour qu'il touche sa pension et le ressentiment exprimé par l'épouse lors de l'entretien était nettement moindre que celui exprimé par l'épouse de l'autre couple (celui de la vignette) où l'homme venait à peine de revenir chez lui malade, après avoir vécu la même histoire migratoire que le premier (toute une vie d'allers-retours), et bien qu'il ait amené ses fils travailler avec lui aux États-Unis, ceux-ci n'y étaient pas restés et vivaient au Mexique près de leur mère. Dans le premier couple, l'homme avait obtenu des papiers à son épouse pour qu'elle puisse l'accompagner deux mois par an aux États-Unis et voit ainsi ses enfants et petits-enfants.

de se rendre dans le pays voisin, seuls ou en famille, soit dans un mouvement pendulaire pour des cycles de quelques mois déterminés par les besoins agricoles, soit pour des périodes de plus en plus longues, notamment avec la fermeture de la frontière, la hausse du prix du passage et l'accroissement des risques à partir des années 2000. Une partie d'entre eux s'est installée aux États-Unis sur la très longue durée (Ariza et Portes 2007 ; Galindo 2009 ; Mancillas Bazán 2019) ; d'autres ont construit leur vie familiale entre les deux pays, dans des allers-retours incessants (Mummert 2009, 2012). Certains, la plupart du temps les hommes, ont abandonné leur conjointe au Mexique sans donner de nouvelles ni envoyer de l'argent (*ibid.*). Pourtant ces couples, séparés pendant des dizaines d'années, se retrouvent parfois à l'âge de la retraite. D'autres voient leurs retrouvailles tardives empêchées par le décès de l'un ou de l'autre (Lestage 2017). Quelles que soient les modalités de séparation du couple et de circulation entre les deux pays, leur vie a été rythmée par des allers-retours entre Mexique et États-Unis et par des questions administratives et juridiques découlant des lois des deux pays. En effet, les conjoints sont amenés à organiser tous les événements de leur vie dans un double cadre étatique dans lequel chaque État-nation applique des règlements internationaux — par exemple en matière de transfert de défunts —, mais aussi des règlements nationaux, comme pour les pensions de retraite (*ibid.*). Pour continuer à « faire couple » ou à « faire famille » même quand ils ne cohabitent plus, tous mobilisent les ressources mises à leur disposition, plus ou moins clairement, par les États ou par d'autres acteurs, comme les Églises ou les associations de migrants (Rabell Romero 2009).

Les couples mexicains de 60 ans et plus

Au Mexique, d'après l'*Enquête nationale sur la dynamique démographique* de 2018³, sur une population de 124,9 millions de personnes, 15,4 millions ont plus de 60 ans, soit 12,3 %, avec une espérance de vie de 75 ans en moyenne : 73 ans pour les hommes (5,6 % du total) et 78 ans pour les femmes (6,7 %). Peu ont émigré au cours des cinq dernières années : les 60 ans et plus représentent 5,1 % des migrations internationales pendant cette période⁴. En revanche, une grande partie a émigré auparavant et résidé aux États-Unis, comme c'est le cas pour la population mexicaine en général. D'après la même enquête, entre 2013 et 2018, plus de 760 000 personnes ont émigré dont 84,8 % aux États-Unis. Parmi elles, sept sur dix étaient des hommes. Pendant la même période de cinq ans, 37,7 %

3. *Encuesta Nacional de la Dinámica Demográfica* (ENADID) 2018 réalisée par l'Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática [Institut national de statistique, de géographie et d'informatique] (INEGI). Il s'agit d'une enquête réalisée tous les trois à six ans depuis 1976, ce qui permet d'étudier l'évolution des situations de fécondité, nuptialité et migration. Les dernières en date ont été effectuées en 2009, 2014 et 2018. Voir <https://www.inegi.org.mx/programas/enadid/2018/>.

4. Sur les 760 000 émigrés mexicains ayant quitté le Mexique entre 2013 et 2018, 5,1 % avaient 60 ans et plus.

sont revenus au Mexique, 61,5 % sont restés à l'étranger (55,2 % aux États-Unis). Ces chiffres et pourcentages soulignent deux points : d'une part, l'émigration aux États-Unis, qui dure depuis la fin du 19^e siècle, constitue toujours une option pour une grande partie des Mexicains dont les retours restent moins nombreux que les départs⁵ ; d'autre part, une faible proportion des personnes âgées est concernée par cette mobilité qui est principalement liée au travail. Quand ils ont obtenu un statut légal aux États-Unis, les 60 ans et plus se déplacent, soit dans un mouvement régulier pour faire acte de présence afin de toucher une pension de retraite ou pour visiter leurs enfants et petits-enfants résidents, soit pour s'installer avec eux, produisant ainsi un nouveau « sujet migratoire », le « grand-père » ou la « grand-mère » (veuf/veuve ou séparé/séparée) qui rejoint les autres membres de sa famille à une époque tardive de sa vie pour assumer une fonction de *care* auprès d'eux (Díaz Gómez et da Gloria Marroni 2017) et peut-être aussi pour recevoir des soins comme le montrent certains travaux européens (Bolzman 2018 ; Wyss et Nedelcu 2019⁶).

La conjugalité à distance entre Mexique et États-Unis

Si le ménage — et la résidence commune — est l'indicateur statistique d'identification des familles, l'approche adoptée dans les études migratoires sur les « systèmes résidentiels » familiaux (Dureau 2002 ; Bonvalet et Lelièvre 2005), les « familles transnationales » (Bryceson et Vuorela 2002 ; Le Gall 2005 ; Razy et Baby-Collin 2011) ou la « famille à distance » (Imbert *et al.* 2018) permet d'avoir une vision plus ample de l'ancrage territorial familial. De nombreux travaux soulignent que l'espace social dans lequel vivent les migrants et les membres de leur famille, qu'ils aient migré ou non, ne correspond pas aux limites d'un espace géographique national mais à celui qu'ils occupent dans deux ou plusieurs pays. Les relations de couple et la vie conjugale prennent place dans cet espace social binational ou transnational. Si la corésidence reste un élément de la vie de couple, la conjugalité est aussi faite d'autres éléments tels un projet de vie commun qui suppose des prises de décisions en commun et qui, le plus souvent, inclut le projet migratoire, une économie commune, une relation affective et un échange de services, car dans les rapports de genre traditionnels des campagnes mexicaines l'homme est le pourvoyeur économique et la femme, celle des soins et de l'affection, des éléments qui se retrouvent dans la vie de couple à distance comme le signalent des travaux en sciences sociales portant spécifiquement sur ce sujet au Mexique (Ariza et D'Aubeterre 2009 ; de León-Torres *et al.* 2016).

5. Depuis 1994, les États-Unis ont fermé de plus en plus leur frontière, rendant sa traversée tellement difficile qu'une fois arrivés les migrants évitent de passer et repasser la frontière comme ils le faisaient auparavant.

6. Je remercie un évaluateur pour cette information et ces références.

Ces travaux, réalisés dans le cadre d'enquêtes ad hoc menées dans plusieurs lieux du Mexique et d'enquêtes nationales sur la famille⁷, brossent le cadre dans lequel les couples ont vécu, en informant tant sur la fréquence des déplacements des migrants et la durée de la séparation des conjoints que sur les rapports qu'entretiennent les conjoints pendant la séparation, comme l'expression de la tendresse, la prise de décisions ou le soutien économique ou émotionnel à distance. D'après leurs auteures, dans la première partie des années 2000 les migrants mexicains allaient et venaient régulièrement entre Mexique et États-Unis : même si près de six sur dix n'ont migré qu'une fois, deux sur dix ont migré deux fois, et un sur dix trois ou quatre fois. Avec des périodes de séparation d'un à trois ans pour quatre migrant sur dix, de six mois à un an pour plus de trois sur dix et de moins de six mois pour les trois autres (Ariza et D'Aubeterre 2009 ; de León-Torres *et al.* 2016). Selon l'enquête de Marina Ariza et María Eugenia D'Aubeterre, les couples où l'un des conjoints est migrant ne diffèrent pas du reste des unions quant au niveau de participation à la prise de décisions. La continuité du lien conjugal se manifeste dans la nécessité d'approuver les accords tacites ou explicites sur lesquels le couple est fondé, en obtenant l'accord dans la prise de décisions relatives à la mobilité personnelle, au travail ou à la sociabilité. Le taux de consultation est plus élevé entre les épouses et leur conjoint aux États-Unis qu'au Mexique, tout comme sont plus nombreuses les situations où les femmes consultent plus le mari qu'il ne les consulte — ce qui est interprété par les chercheuses comme une plus grande dépendance des femmes et un modèle de relations de genre plus inégalitaire, dépendance inversement proportionnelle à la distance géographique qui les sépare de leur époux. Malgré la rupture de la corésidence, les femmes ne remarquent pas une diminution de la tendresse de leur mari, mais, au contraire, un renforcement de cette tendresse à la suite de la séparation. Cependant, et de façon apparemment contradictoire, toutes expriment une profonde insatisfaction par rapport à la situation de migration, notamment quand leur époux réside aux États-Unis. Enfin, la fréquence de la migration favorise l'intensité de l'aide entre les époux, notamment quand l'homme est aux États-Unis. Ces résultats ont trait à une courte durée avec des couples de tous âges. Nous verrons plus loin ce qu'il en est pour des couples âgés d'origine rurale dont le fonctionnement semble différer sur plusieurs aspects, notamment la concertation dans la prise de décision du calendrier migratoire.

7. *Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Familias* [Enquête nationale sur la dynamique des familles] (ENDIFAM) de l'Instituto de Investigaciones Sociales [Institut de recherches sociales] en 2005 ; *Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares* [Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages] (ENDIREH) en 2003, 2006, 2011, 2016.

Le contexte binational juridico-administratif

Aux difficultés produites par la distance et l'incertitude s'ajoutent celles d'un double cadre juridico-administratif contraignant. Les situations de souffrance familiale en lien avec un conjoint — ou un parent proche — mourant aux États-Unis alors que l'autre conjoint ou parent vit au Mexique sont fortement encadrées par les deux États. De façon générale, les liens et les échanges transnationaux au sein d'un couple sont facilités, et parfois possibles, quand ses membres ont un statut légal dans les deux pays comme le souligne Deborah Fahy Bryceson (2019).

Le Mexique a mis en place aux États-Unis et sur son territoire national un système consulaire très développé qui vient en aide à ses ressortissants et à leur famille (conjoint, enfants, ascendants) dans des situations ordinaires rendues complexes par leur bilocalisation. Aux États-Unis, cinquante consulats répondent aux demandes des Mexicains émigrés ; au Mexique, le *Secretaría de Relaciones Exteriores* [ministère des Affaires étrangères] (SRE) a des antennes dans chaque capitale d'État fédéré, et une grande partie des États fédérés ont créé des agences publiques d'aide aux migrants originaires de leur territoire (Yrizar Barbosa et Alarcón 2010). Le rôle des fonctionnaires de ces consulats et agences publiques de l'État est d'informer et de soutenir leurs compatriotes pour toute question administrative ou de « protection », à savoir toutes circonstances où le migrant et sa famille, où qu'elle réside, se trouvent en situation de souffrance : maladie grave, coma, décès, disparition, emprisonnement (Lestage 2013). Dans l'État d'Oaxaca où a été réalisée l'enquête sur les couples âgés, l'Institut d'aide aux migrants d'Oaxaca (*Instituto Oaxaqueño de Atención a Migrante*, dit IOAM), dépendant de l'État fédéré, offre un service juridique consacré à ces situations (Lestage 2013).

Par exemple, les visites ponctuelles aux malades, mourants et défunts dans un autre pays que celui d'origine ne sont pas toujours possibles. Les États-Unis accordent un visa d'urgence, communément appelé « visa humanitaire », le *visa Humanitarian Parole*, qui peut être obtenu en une semaine, un délai parfois trop long quand il s'agit de se rendre au chevet d'un mourant comme le souligne une veuve arrivée trop tard auprès de son mari décédé⁸. Ce visa est obtenu contre paiement⁹ par la personne qui requiert le visa ou par un tiers (avocat, ONG, agence de l'État comme l'IOAM). Son obtention n'est pas systématique mais il n'y a pas d'appel possible si la demande est refusée, ce qui arrive fréquemment : sur les 1200 demandes que reçoit chaque année le département d'Immigration des États-Unis, il en accepte environ le quart. Par le biais de son Institut d'aide aux migrants, l'État fédéré d'Oaxaca en finance le coût pour ses ressortissants ayant fait appel à ses services et propose une aide juridique. Dans le cadre de

8. Juana, entretien, Oaxaca, février 2017.

9. En mai 2020, il coûtait 360 dollars américains (voir https://my.uscis.gov/exploremyoptions/humanitarian_parole, page consultée le 4 mai 2020).

mes enquêtes, j'ai rencontré plusieurs femmes ayant obtenu ce visa, soit pour rendre visite à un malade ne pouvant pas se déplacer ni être déplacé (une épouse, une mère¹⁰), soit pour assister à un enterrement (une mère allant à l'enterrement de son fils¹¹). Dans chaque cas, il s'agissait de familles dont plusieurs membres avaient une résidence légale aux États-Unis et dont l'un des membres s'était porté garant de la personne demandant le visa humanitaire. Il s'agissait également de familles ayant une bonne connaissance des systèmes administratifs des deux pays, les liens transnationaux exigeant des compétences spécifiques.

La possibilité de rendre visite à un mourant ou d'aller à un enterrement suppose donc une capacité à mobiliser des ressources sociales, économiques et même administratives dans les deux pays grâce à un savoir-faire relatif à la situation binationale et migratoire qui ne concerne pas directement les migrants, mais leurs proches restés au Mexique. La construction de ce savoir-faire est guidée par les enfants, neveux, frères et sœurs ayant déjà migré aux États-Unis, ou y résidant, ou ayant fait des études et ayant développé une compréhension du système juridico-administratif.

En revanche, les transferts de défunts des États-Unis vers le Mexique sont fréquents et les procédures sont mieux connues par les familles en deuil ou leurs connaissances. Depuis le début des années 2000, différents paliers de l'État mexicain y participent administrativement et économiquement, quand les familles en font la demande ou quand les migrants décèdent en tentant de traverser la frontière séparant les deux pays. Les membres de la famille résidant aux États-Unis s'occupent des formalités en collaboration avec ceux vivant au Mexique et avec les entreprises de pompes funèbres, parfois avec des associations (Lestage 2012) ou le consulat et une agence publique d'État au Mexique (*id.* 2008, 2013 ; Felix 2011).

La maladie et la mort à distance

Dans cette deuxième partie, voyons plus concrètement comment des couples d'origine rurale de plus de 60 ans vivent la fin de vie et la mort du migrant à partir de deux cas résumés dans les vignettes ethnographiques ci-après. Rappelons que ces personnes appartiennent aussi à des groupes ethniques et relèvent donc d'un système de gouvernement local communautaire dont les gouvernants peuvent contraindre les membres, généralement les hommes, à accomplir des tâches collectives (construction de routes, d'écoles, etc.) et à assumer des fonctions communautaires (président, trésorier). Les femmes sont rarement concernées par ces charges si ce n'est celles qui sont liées aux fêtes religieuses. Par ailleurs, les femmes vont généralement vivre dans la famille de leur époux. Dans le cas de personnes âgées dont les parents sont décédés, les

10. Victoria, entretien, Oaxaca, février 2017 ; Juana, entretien, Oaxaca, février 2017.

11. Marcela, entretien, Santa Gertrudis, juin 2016. Voir aussi Lestage 2017.

couples vivent avec certains de leurs enfants (célibataires, dernier-né), parfois dans un même bâtiment, souvent dans un bâtiment différent, mais proche — dans une même cour, par exemple. Pour ce qui est de la vignette A, le couple vit à part, mais l'un de ses fils habite un peu plus loin dans la rue. En ce qui concerne la vignette B, M^{me} Julia héberge chez elle son petit-fils, sa compagne et son enfant.

Les cas ethnographiques

*Vignette A : M. Bartolo, 73 ans, et M^{me} Elvira, 70 ans*¹²

M. Bartolo et M^{me} Elvira sont mariés depuis 48 ans. M. Bartolo a passé 33 ans aux États-Unis, d'où il est revenu il y a huit mois pour s'établir avec son épouse dans son village d'origine « parce qu'il est tombé malade et a perdu son travail ».

Il a une longue trajectoire migratoire et ne se souvient plus exactement de la date à laquelle il est parti en Californie (à San José) la première fois. Il n'avait pas de documents légaux pour s'y rendre. Il les a obtenus au moment de l'adoption de la loi Simpson-Rodino (1986), quand le statut de plus de deux millions de travailleurs a été légalisé.

Il a travaillé dans de nombreux domaines, effectuant notamment des travaux qu'il estime particulièrement durs comme la peinture de voitures. Son dernier emploi était dans une entreprise de recyclage des ordures.

Au cours des 30 années passées, il a fait de nombreux allers-retours entre les deux pays, mais aucun dans les 14 dernières années, puis il est revenu définitivement il y a six mois auprès de son épouse. On peut parler de « retour définitif » — ce qui est rarement le cas pour des migrants — parce que M. Bartolo est un malade âgé et parce que les États-Unis refusent les travailleurs âgés, comme il le souligne lui-même.

Pendant cette absence de 14 ans, il en a passé quatre sans donner de nouvelles à sa femme, qui s'en plaint devant moi. D'ailleurs, au cours de l'entretien, M^{me} Elvira lui fait des reproches en me prenant à témoin et lui, répond, de la même façon : pourquoi ne l'a-t-il jamais emmenée avec lui aux États-Unis ? Pourquoi n'a-t-il pas fait le nécessaire pour qu'elle ait des papiers, elle aussi, et puisse le suivre ? Lui répond que c'est parce qu'elle n'a pas voulu venir quand il le lui a proposé parce qu'elle s'occupait de son père et qu'elle ne voulait pas laisser ses fils avec sa belle-mère.

12. Entretien réalisé dans le service juridique de l'Institut d'aide aux migrants, à Oaxaca, en mars 2016, alors que M. Bartolo et M^{me} Elvira venaient quérir une aide administrative pour que M. Bartolo touche sa pension de retraite sans avoir à se rendre régulièrement aux États-Unis.

Elle résume la situation en quelques phrases :

Il n'a jamais voulu me faire faire de papiers ; lui, il en a eu au bout de trois-quatre ans, et il allait et venait tous les ans, tous les ans et demi, mais dernièrement il est resté pendant 14 ans sans venir ! [...] Et il a arrêté de me téléphoner et de m'envoyer de l'argent pendant quatre ans. Pendant quatre ans, je n'ai rien su de lui. On me disait : « Oui, il est là-bas », et c'est tout. C'est maintenant qu'il est tombé malade que sa nièce m'a appelée. Elle voulait que j'aille là-bas pour le ramener ici. Mais ça n'a pas été possible que j'y aille, alors elle lui a demandé s'il voulait venir, et il a dit que oui, qu'il venait, et il est arrivé, et il est là.

M. Bartolo dit qu'il est revenu parce qu'il est tombé malade, ce qui a entraîné son licenciement. Selon sa femme, « quand il est arrivé, il n'était pas comme ça [comme aujourd'hui], il avait l'air d'un cadavre » — sous-entendant qu'il va mieux grâce à elle.

Le jour de l'entretien, le couple est venu consulter la juriste de l'IOAM puisque M. Bartolo étant au Mexique depuis huit mois, il ne peut plus toucher sa pension de retraite. Pour continuer à la toucher, il doit se rendre aux États-Unis tous les six mois. Pour l'instant, l'une de ses nièces s'occupe de son compte en banque étatsunien et lui envoie l'argent au Mexique quand il est déposé dans son compte.

Pendant l'entretien, l'épouse s'exprime sur chaque point. Alors que M. Bartolo parle peu, elle le coupe, fait des commentaires sur ce qu'il dit et raconte qu'elle a pris les choses en main. Elle s'occupe de la santé de son époux, l'incite à se faire soigner (c'est elle qui précise qu'il va se faire opérer pour la vue), elle l'accompagne chez le médecin, à l'hôpital, et elle le soutient aussi dans ses démarches pour que la pension des États-Unis lui soit versée directement au Mexique, ce qui est possible étant donné son âge et son état de santé. Mais il faut d'abord monter un dossier spécifique et suivre la procédure.

À les entendre, chacun a une conception différente de la situation actuelle du couple. Lui se sent inutile et dit « qu'il vient pour embêter tout le monde ». Elle le reprend et exprime un autre point de vue :

Je lui dis que je m'occupe de lui et que lui s'occupe de moi parce qu'il a 73 ans et [que] j'en ai 70 ; nous sommes vieux. Aussi parce que je suis diabétique et [que] je fais de l'hypertension. C'est l'histoire de notre vie, ils [les hommes migrants] s'en vont au nord et ils oublient qu'ils ont une femme, ils oublient aussi qu'ils ont des enfants. Mais après ils s'en souviennent et ensuite ils reviennent. Comme dit le dicton, « mieux vaut tard que jamais ». Et voilà, nous sommes là.

Vignette B : M^{me} Julia, 74 ans¹³

M^{me} Julia apprend, par un coup de téléphone de son mari qui travaille en Californie depuis 20 ans, qu'il a eu un accident et ne peut plus marcher. Elle apprend la nouvelle longtemps après que cela se soit passé (« *no sé cuanto tiempo* » [« je ne sais pas il y a combien de temps »]) parce qu'il n'a pas pu lui téléphoner avant, son état de santé étant très fragile.

À ce moment-là son mari vit aux États-Unis depuis de nombreuses années. Il y est reparti après avoir ramené le corps de leur fils unique, assassiné à Los Angeles, dans son village d'origine où vit toujours M^{me} Julia. Elle-même n'est jamais allée aux États-Unis, alors qu'elle voulait suivre son mari au moment où il est parti. Auparavant ils avaient travaillé ensemble pendant 33 ans comme domestiques chez des familles à Mexico et dans d'autres villes mexicaines. Mais il l'en a dissuadée : « D'abord, oui, je voulais y aller, mais lui ne voulait pas. Il me disait : "Qu'est-ce que tu vas faire ici ? Pourquoi veux-tu venir ? Tu ne sais pas comment tu vas passer la frontière" ; et il me mettait toujours des obstacles pour que je n'y aille pas. »

Quand son mari tombe malade, son entreprise aux États-Unis prend tout en charge. Il vit alors « dans une maison avec une infirmière », selon son épouse, infirmière qui communique régulièrement avec M^{me} Julia jusqu'au décès de son mari. Bien qu'il ne travaille plus, il continue d'envoyer à sa femme un peu d'argent prélevé sur sa pension de malade.

Puis sa maladie s'aggrave. Conscient de son état, il souhaite retourner au Mexique auprès de son épouse à qui il demande de venir le chercher aux États-Unis, ce qu'elle tente de faire en se procurant le visa Humanitarian Parole qui permet de se rendre au chevet d'un malade ou d'un mourant.

Elle va au consulat qui lui refuse le visa parce que, selon elle, le certificat médical ne mentionne pas que son mari est dans un état critique (alors qu'il décède un mois plus tard) et parce que personne ne peut se porter garant d'elle aux États-Unis, ses neveux et nièces qui vivent aussi en Californie n'ayant pas de papiers.

Malgré tout, elle se déplace du sud du pays où elle réside jusqu'à la frontière nord à 2000 kilomètres de là pour tenter de passer la frontière, ce à quoi elle renonce au vu des difficultés : « Et quand il m'a appelée, ça n'a pas été possible. Comment faire ? »

D'après elle, son mari avait l'intention de revenir auprès d'elle au Mexique, mais il repoussait sans cesse ce retour, à tel point qu'il ne s'est produit qu'après son décès :

Oui, il voulait revenir, il allait revenir, mais il n'a finalement pas voulu.
Pourtant je lui ai dit souvent de revenir, et lui : « Non, pas maintenant ;

13. Entretien réalisé au domicile de M^{me} Julia, à Santo Domingo Tomaltepec, petite localité de l'État d'Oaxaca, mars 2016.

plus tard ; demain, après-demain. » Finalement est arrivée l'heure de sa mort. C'est comme ça : il est mort et c'est comme ça qu'il est revenu. C'est comme ça que ça s'est passé.

Pourtant, la relation conjugale s'est poursuivie malgré la distance par des échanges téléphoniques et des envois d'argent de la part du mari¹⁴. Deux ans avant de mourir, son époux a envoyé à M^{me} Julia une voiture tout-terrain des États-Unis qu'a convoyée une personne qu'il a payée pour cela. Elle dit être très satisfaite de ce cadeau de valeur qu'elle utilise en se faisant conduire et qui est un souvenir de son époux et un objet de substitution. Son mari a envoyé cette voiture à sa place, en quelque sorte, et il reste présent à travers elle, au-delà de la mort : « Et la camionnette est là, c'est un souvenir ; parce qu'elle est là, la camionnette, il est toujours vivant. »

Alors qu'elle souhaite enterrer son époux dans le cimetière du village à côté de son fils, les autorités de la localité, une communauté autogérée¹⁵, exigent d'elle une somme importante (2000 euros) parce que son mari n'a pas participé à la gestion pendant ses vingt ans d'absence. C'est là une pratique courante dans les villages dont une grande partie des habitants résident aux États-Unis.

Elle engage un bras de fer avec les autorités locales en faisant appel au défenseur des droits de l'homme de la région et au service juridique de l'IOAM. Elle parvient finalement à enterrer son conjoint comme elle l'entend, sans payer la somme demandée. Elle organise également tous les rites funéraires habituels dans cette région :

J'ai tout fait toute seule, à mon idée ; j'ai organisé l'enterrement, on l'a enterré comme le veut la coutume d'ici [...]. Ici, quand quelqu'un meurt, on s'occupe des gens qui vont à l'enterrement, à la veillée ; on leur offre un repas, un petit chocolat, un café, ce qu'on a dans un taco, et le lendemain, le déjeuner et puis le repas, et chaque personne qui va à l'enterrement donne un peu de nourriture, qu'elle amène à la maison, parce que c'est la tradition. Ici, on dépense, on dépense pour faire un enterrement et on tue trois ou quatre cochons [...]. Ici, dans le village, il y a beaucoup de personnes qui t'apprécient, elles t'apportent une aumône : 50 ou 100 pesos. On te met une assiette ou un plateau. C'est là que tu laisses ton aumône, et tu partages avec la personne qui reste parce que sa femme ou son mari est décédé.

14. M^{me} Julia : « Nous nous sommes parlé seulement au téléphone ; nous ne nous sommes pas vus — juste au téléphone. »

15. Dans l'État d'Oaxaca, de nombreuses localités, les communautés autochtones, sont autogérées par les chefs de famille, qui doivent rendre des services à la communauté en finançant des fêtes religieuses et en assumant à tour de rôle les diverses fonctions de gouvernement (président, trésorier, etc.) qui engagent les personnes qui les assument pour un à trois ans, selon la fonction et la catégorie administrative de la communauté (*agencia, comunidad*, etc.). Dans certaines communautés, les migrants peuvent aussi mandater leur épouse ou payer quelqu'un pour remplir ces fonctions à leur place.

Habituellement, ces échanges durent neuf jours, mais dans le cas des migrants défunts la veillée est réduite à un ou deux jours, tant pour des raisons pratiques qu'émotionnelles, car la famille attend le corps du défunt pendant longtemps. M^{me} Julia a attendu celui de son fils trois semaines et celui de son mari, quatre, ce qui a ajouté à son désarroi et à son sentiment d'impuissance devant des événements qu'elle ne contrôle pas :

Ça a duré longtemps, presque un mois ; mon fils aussi. C'est comme ça, environ trois semaines, oui ; le trajet est long, c'est beaucoup de temps, beaucoup de distance [...]. Oui, ça y est, il va arriver demain, il va arriver maintenant. Quand va-t-il arriver ? Et la famille va et vient et le corps n'est toujours pas là.

L'accompagnement du migrant malade ou défunt

Dans ces deux cas, on constate que pour ces couples la maladie et la mort se trouvent incluses dans le projet de vie commun, comme l'était initialement le projet migratoire. La maladie grave de l'époux est au cœur des préoccupations de chaque couple alors que l'homme travaille et vit aux États-Unis. Dans les deux cas, le premier mouvement consiste à faire venir auprès du malade son épouse, l'une délaissée depuis de nombreuses années (A), ce que fait un proche (A) ou ce que décide le couple (B). L'une tente tout ce qui est en son pouvoir pour se rendre dans le pays voisin (B), sans succès. L'autre dit seulement que « cela n'a pas pu se faire » (A).

Puis, les cas divergent. Le migrant malade qui a une bonne assurance grâce à son employeur peut payer ses soins et une aide à domicile aux États-Unis. Il fait ce choix sans le consentement de son épouse, avec laquelle il a pourtant toujours maintenu une bonne relation à distance, alors qu'elle lui demande de revenir au Mexique depuis qu'elle a connaissance de son état de santé (B). L'autre migrant, malade et licencié à cause de sa santé, se retrouve au contraire sans possibilité d'être soigné aux États-Unis et n'a d'autre ressource que de revenir vivre au Mexique auprès de son épouse à laquelle il ne donnait plus aucune nouvelle depuis plusieurs années, mais qui accepte son retour (A).

Dans les deux cas, même s'il y a discussion entre les conjoints, le choix du lieu de la fin de vie et de la mort est fait par l'homme malade, en fonction de la possibilité de recevoir ou pas des soins adaptés à son état sur place. Dans les deux cas, l'entourage familial hors famille nucléaire, considéré comme de la parenté proche au Mexique (neveux, nièces, frères et sœurs), très présent dans les activités quotidiennes et sur le plan de l'aide familiale, résidant parfois dans la même maison que le migrant aux États-Unis, ne prend pas en charge le malade, car, aux yeux de tous, c'est à l'épouse, qui vit dans un autre pays, à plus de 2000 kilomètres, que revient cette tâche (A) si elle est en vie. Sinon ce

sont certains enfants¹⁶ qui se chargent des parents malades et âgés, d'autant plus qu'ils vivent souvent dans le même village, parfois dans la même rue ou la même cour¹⁷. Du reste, l'épouse estime aussi que cette tâche lui revient (A et B), même après près de 20 ans de non-cohabitation ou malgré la rupture totale des relations conjugales pendant plusieurs années. En effet, dans cette société traditionnelle rurale où les femmes sont prises dans des rapports sociaux de sexe très prégnants¹⁸, le dévouement pour son conjoint est inscrit dans le rôle d'épouse¹⁹, et la conjugalité suppose l'entraide des conjoints malgré l'éloignement et malgré le temps long de la séparation — comme le souligne M^{me} Elvira (vignette A) quand elle fait allusion à son âge et à ses propres problèmes de santé, mais aussi au fait que les hommes migrants « oublient » qu'ils ont une femme et une famille, mais « s'en souviennent » quand ils sont vieux et malades. L'épouse n'est pas un « aidant proche » pour répondre à une demande publique comme ailleurs (Papadaniel et Berthod 2019), mais parce que cela correspond à une pratique sociale traditionnelle du Mexique rural.

On notera que dans les deux cas le projet migratoire commun s'est transformé en migration masculine, car, malgré le désir de suivre leur époux aux États-Unis que M^{mes} Elvira et Julia disent avoir manifesté, ces derniers ont refusé qu'elles les accompagnent — pour leur éviter un voyage difficile et aléatoire de leur point de vue. À partir de ce moment-là, les épouses ont subi la séparation et les allers-retours de leur mari à qui elles reprochent sa longue absence. Même si, comme le soulignent Ariza et D'Aubeterre (2009), les conjoints se consultent au sujet de leur vie commune et des options à choisir, dans cette société rurale et dans cette tranche d'âge la question migratoire est perçue comme relevant de compétences et de qualités plus masculines que féminines et, au final, ce sont les hommes qui décident du calendrier migratoire, dans la mesure où leur statut et les politiques publiques leur en laissent la possibilité.

16. Selon qu'il s'agit de familles appartenant à des groupes ethniques spécifiques ou pas, l'enfant qui se charge de ses parents n'a pas toujours le même rang dans la fratrie. Par exemple, chez les Mixtèques ou les Zapotèques, c'est souvent le dernier-né qui s'occupe de ses parents et conserve aussi la maison familiale (voir Robichaux 2005). Ce n'est pas le cas dans les familles mexicaines hors groupe ethnique.

17. Dans les deux cas ethnographiques traités, M^{me} Julia n'avait plus d'enfant vivant et c'est elle qui s'occupait de son petit-fils en l'hébergeant chez elle avec sa compagne et leur enfant. Alors que M^{me} Elvira et M. Bartolo avaient deux fils qui vivaient sur place près de leur mère, mais ne prenaient pas en charge leur père.

18. Ainsi que dans des rapports de classe et ethniques comme les femmes mayas du Yucatan auxquelles fait référence Marie France Labrecque (1991).

19. Ce rôle évolue quand les épouses ont l'occasion de migrer elles aussi aux États-Unis, où elles s'investissent alors dans d'autres activités que familiales et s'affranchissent, en partie, de la pesanteur de l'éthique de la sollicitude, imposée, qui règne dans les campagnes mexicaines (Hondagneu-Sotelo 1994).

On remarquera que si l'épouse accepte de prendre en charge son conjoint après quatorze ans de vie à distance et quatre ans sans nouvelles ni envoi d'argent (A), c'est aussi parce qu'il n'arrive pas les mains vides et qu'il jouit d'une petite pension de retraite leur permettant à tous deux de vivre correctement dans cette zone rurale du Mexique : comme M. Bartolo le signale pendant l'entretien, ses 800 dollars de retraite mensuelle représentent très peu aux États-Unis, à peine pour le voyage²⁰, mais assez pour bien vivre dans son village d'origine²¹. Mais l'argent ne semble pas être le motif principal de M^{me} Elvira, qui parle moins de la pension de retraite que de sa propre capacité à remettre son mari sur pied (il n'a plus l'apparence d'un cadavre) et à l'aider à s'occuper de sa santé (l'opération des yeux). En le soignant, en s'occupant de lui et en l'accompagnant partout, elle remplit pleinement son rôle d'épouse, certes, mais elle prend aussi l'ascendant sur lui et sur son corps à travers les soins alors qu'elle a été privée de l'accès à ce corps pendant de nombreuses années — une compétence qui lui revient selon les normes de la société rurale où elle vit.

Dans le deuxième cas, le mari de M^{me} Julia, lui aussi absent pendant les vingt dernières années, a montré davantage de prévenance envers son épouse et ne l'a jamais abandonnée : il lui a offert un 4x4, lui a sans cesse envoyé de l'argent, « même quand il était malade », dit-elle ; ils se sont téléphoné régulièrement et ils ont maintenu un projet de vie commun incluant le retour au Mexique jusqu'au bout, même si le migrant a sans cesse repoussé son retour. M^{me} Julia a également fait preuve d'une attitude solidaire puisqu'elle a fait de nombreuses démarches et est allée jusqu'à la frontière mexico-étatsunienne pour rejoindre son mari et le ramener au Mexique alors qu'il était en fin de vie.

Malgré tout, le mari n'est retourné dans son village qu'une fois décédé aux États-Unis, sans que les conjoints se revoient. M^{me} Julia a alors mis toute son énergie dans la lutte contre les autorités qui gouvernent la communauté afin d'enterrer son époux auprès de son fils dans le cimetière du village, comme un membre à part entière de la communauté — c'est-à-dire sans payer les droits demandés par la municipalité aux migrants qui n'ont pas travaillé pour la collectivité pendant leur absence. Elle s'est également employée à organiser une veillée funèbre selon les règles de la tradition et insiste, lors de l'entretien, sur sa

20. M. Bartolo : « Vous imaginez y aller tous les six mois ? La pension qu'ils me donnent suffit à peine pour le billet. Et ensuite, comment vivre là-bas ? »

21. Cependant, pour toucher cette pension de retraite étatsunienne, le pensionné doit séjourner aux États-Unis un mois par an tous les six mois. Il en est de même pour les veuves des migrants qui souhaitent toucher la pension de retraite de leur époux décédé. Ces dernières le font si cette pension leur paraît en valoir la peine ou si elles ont de la famille proche aux États-Unis à qui elles peuvent rendre visite, ce qui n'est pas le cas de M^{me} Julia (vignette B), sans famille proche aux États-Unis, son fils étant décédé et son petit-fils vivant chez elle au Mexique. Les couples où les deux conjoints sont en bonne santé, ont des papiers et de la famille proche aux États-Unis, notamment des enfants ou petits-enfants, y passent deux mois tous les ans pour que l'ancien migrant puisse toucher sa pension (Román Reyes Oropesa, retraité des États-Unis, Tangancicuaru, Michoacán, Mexique, entretien avec Françoise Lestage, avril 2010).

capacité à faire cela toute seule et à le réussir. Cette maîtrise des événements liés au retour du corps du défunt semble lui permettre de compenser l'impuissance qu'elle a fréquemment ressentie dans sa relation avec son mari, depuis son refus qu'elle l'accompagne aux États-Unis, il y a longtemps, jusqu'à ses refus de revenir auprès d'elle au Mexique et sa tentative manquée pour le rejoindre. Là encore, ce contrôle sur l'emplacement de la tombe et l'organisation des funérailles du conjoint très longtemps absent permet à l'épouse de renforcer l'image de son couple et de prouver — surtout à elle-même, mais aussi à sa famille et à ses amis — qu'elle remplit le rôle d'épouse attentionnée qui lui revient dans sa société.

Pourtant, ce rôle est complexe et il convient de distinguer différents registres. M^{me} Julia ne fait pas que se conformer à un rôle social (épouse) relevant d'un modèle patriarcal. En refusant d'obéir aux injonctions de payer de la municipalité et en enterrant malgré tout son mari dans le cimetière du village, elle s'oppose en même temps à ce modèle puisque les gouvernements locaux sont, selon les villages de l'État d'Oaxaca, uniquement ou majoritairement masculins. C'est là un acte politique qui rompt avec les schémas de soumission des femmes aux hommes et de respect de la position de chacun dans la hiérarchie des sexes.

Conclusion : de la conjugalité à distance au soin du corps du conjoint

La fin de vie et la mort de ces migrants adviennent dans le contexte binational mexico-étatsunien qui constitue l'espace social, juridique, administratif et géographique dans lequel se déroulent les événements familiaux à distance, avec plus ou moins de constance au cours du temps selon les personnalités, l'histoire des couples et des familles, le statut juridique des migrants ou l'emploi occupé aux États-Unis²².

Des deux cas emblématiques présentés ici, on peut conclure que les rapports des couples originaires du Mexique rural où l'homme, migrant, est en fin de vie, sont structurés et orientés par trois éléments. En premier lieu, le cadre administratif et juridique des États-nations où se déroulent la maladie du migrant et son décès produit de fortes contraintes qui obligent ou guident les époux dans leurs choix relatifs au lieu de fin de vie et de mort du migrant, à l'accompagnement de son épouse, autorisée ou empêchée de se rendre à son chevet dans le pays voisin, ou au transfert des défunts. En second lieu, le système de santé dont bénéficie le migrant a son importance dans le choix du lieu de fin de vie du migrant malade fait par le migrant ou le couple. Si la prise en charge des

22. Voir les travaux sur les familles transnationales, notamment Françoise Dureau (2002), Deborah Fahy Bryceson et Ulla Vuorela (2002), Catherine Bonvalet et Éva Lelièvre (2005), Josiane Le Gall (2005), Élodie Razy et Virginie Baby-Collin (2011), Christophe Imbert *et al.* (2018).

soins aux États-Unis n'est pas une possibilité, alors il ne peut que retourner au Mexique où les soins sont moins chers. Enfin, les rapports de sexe dans la société d'origine constituent le troisième élément structurant qui façonne l'orientation de la fin de vie du migrant. En effet, quelles que soient les possibilités de soins et quel que soit leur statut légal, les migrants souhaitent que leur épouse soit auprès d'eux pour leurs derniers instants. Quant à l'épouse, elle est disposée à s'occuper de son mari et à assumer pleinement le rôle d'aidante auquel elle s'identifie en le ramenant au Mexique et en l'accueillant chez elle.

Les conjoints ont donc un choix limité quant au lieu de fin de vie et de mort qui, comme toute la période migratoire, se fait dans l'incertitude et avec la difficulté de maîtriser temps et espace en raison des contraintes et des aléas du contexte binational et de la distance. Pourtant, malgré des différences entre les situations des couples âgés d'origine rurale, un schéma général apparaît : celui d'un nouvel équilibre dans le couple au profit de l'épouse du migrant. Quand le mari est malade, non seulement sa femme le soigne et l'accompagne, mais elle contrôle sa santé et maîtrise son emploi du temps, de plus en plus limité à des opérations concernant sa santé. Quand il décède, elle décide du déroulement de ses obsèques et du lieu de sa sépulture, seule face au reste de la société et de la famille. Elle retrouve ainsi un pouvoir sur le corps — vivant ou mort — de son époux et une maîtrise du temps et de l'espace du couple dont elle a été privée pendant la période migratoire. Après toute une vie de conjugalité à distance, la fin de vie et la mort du conjoint migrant donnent à son épouse l'occasion de s'affirmer dans la relation de couple et dans son entourage en se rendant indispensable à son mari.

Références

- ARIZA M. et M. E. D'AUBETERRE, 2009, « Contigo a la distancia... Dimensiones de la conyugalidad en migrantes mexicanos internos e internacionales » : 353-391, in C. Rabell Romero (dir.), *Tramas familiares en el México contemporáneo. Una perspectiva sociodemográfica*. Mexico, Universidad nacional autónoma de México et Colegio de México.
- ARIZA M. et A. PORTES, 2007, *El país transnacional: migración mexicana y cambio social a través de la frontera*. Mexico, Universidad nacional autónoma de México et Instituto de investigaciones sociales.
- BOLZMAN C., 2018, « Configurations familiales transnationales et liens intergénérationnels. Les personnes âgées au cœur du care », *Revue des sciences sociales*, 60 : 56-65.
- BONVALET C. et É. LELIÈVRE, 2005, « The Family Places », *Espaces et sociétés*, 120-121, 2-3 : 99-122. Consulté sur Internet (DOI : 10.3917/esp.120.0099), le 18 juin 2020.
- BRYCESON D. F., 2019, « Transnational Families Negotiating Migration and Care Life Cycles Across Nation-State Borders », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45, 16 : 3042-3064. Consulté sur Internet (DOI : 10.1080/1369183X.2018.1547017), le 18 juin 2020.

- BRYCESON D. et U. VUORELA (dir.), 2002, *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks*. Oxford, Berg Press.
- DE LEÓN-TORRES M. S., I. J. JASSO MARTÍNEZ et B. LAMY, 2016, « Las esposas de migrantes: conyugalidad a distancia en una región de migración histórica », *Papeles de Población*, 88 : 113-140.
- DÍAZ GÓMEZ L. et M. DA GLORIA MARRONI, 2017, « Abuelas en la migración. Migración circular, servicios de cuidados y reunificación familiar en una localidad del occidente michoacano », *Relaciones. Estudios de historia y sociedad*, 38, 151 : 263-295.
- DUREAU F., 2002, « Les systèmes résidentiels : concepts et applications » : 355-382, in J.-P. Lévy et F. Dureau (dir.), *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*. Paris, L'Harmattan.
- FELIX A., 2011, « Posthumous Transnationalism: Postmortem Repatriation From the United States to Mexico », *Latin American Research Review*, 46, 3 : 157-179.
- GALINDO C., 2009, *Nosotros no cruzamos la frontera: los hijos estadounidenses de los migrantes mexicanos*. Mexico, Consejo nacional de población.
- GONZÁLEZ S., 2014, « La feminización del campo mexicano y las relaciones de género: un panorama de investigaciones recientes » : 27-45, in I. Vizcarra (dir.), *La feminización del campo mexicano en el siglo XXI. Localismos, transnacionalismos y protagonismos*. Mexico, Universidad autónoma del Estado de México et Plaza y valdés.
- HONDAGNEU-SOTELO P., 1994, *Gendered Transitions. Mexican Experiences of Immigration*. Berkeley, University of California Press.
- IMBERT C., E. LELIÈVRE et D. LESSAULT, 2018, *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*. Paris, Les Éditions de l'INED.
- INSTITUTO DE INVESTIGACIONES SOCIALES, 2005, « Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Familias 2005 », consulté sur Internet ([http://investigadores.cide.edu/crow/GESOC/Puebla/Informe%20ENDIFAM%202005%20\(2\).pdf](http://investigadores.cide.edu/crow/GESOC/Puebla/Informe%20ENDIFAM%202005%20(2).pdf)), le 18 juin 2020.
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, GEOGRAFÍA E INFORMÁTICA (INEGI), 2016, « Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares (ENDIREH) 2016 », consulté sur Internet (<https://www.inegi.org.mx/programas/endireh/2016/>), le 18 juin 2020.
- , 2018, « Encuesta Nacional de la Dinámica Demográfica (ENADID) 2018 », consulté sur Internet (<https://www.inegi.org.mx/programas/enadid/2018/>), le 18 juin 2020.
- LABRECQUE M. F., 1991, « Les femmes et le développement : de qui parle-t-on au juste ? », *Recherches féministes*, 4, 2 : 9-24. Consulté sur Internet (<https://doi.org/10.7202/057648ar>), le 18 juin 2020.
- LE GALL J., 2005, « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », *Les Cahiers du Gres*, 5, 1 : 29-42. Consulté sur Internet (<https://doi.org/10.7202/010878ar>), le 18 juin 2020.
- LESTAGE F., 2008, « Apuntes relativos a la repatriación de los cuerpos de los mexicanos fallecidos en Estados Unidos », *Migraciones internacionales*, 4, 4 : 217-228.

- , 2012, « Entre Mexique et États-Unis : la chaîne entrepreneuriale de la mort des migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, 28, 3 : 71-88.
- , 2013, « Les politiques publiques en faveur des citoyens à l'étranger. La gestion de la souffrance des migrants mexicains », *Problèmes d'Amérique latine*, 89, 3 : 69-86.
- , 2017, « When the Death of Some Produces the Mobility of Others: Changes in Life Trajectories of Migrants' Widows and Orphans (Mexico/US) », conférence présentée au colloque « The Wandering Dead. Displacement and the Critical Movement of Dead Bodies ». Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, 15-16 juin 2017.
- MANCILLAS BAZÁN C., 2019, *Entre el origen y el destino: familias mexicanas migrantes a Estados Unidos*. Mexico, Universidad Iberoamericana.
- MUMMERT G., 2009, « “Juntos o despartados”. Migración internacional y la fundación del hogar » : 321-351, in G. Mummert (dir.), *Fronteras fragmentadas*. Mexico, El Colegio de Michoacán.
- , 2012, « Synergies Between Feminist Thought and Migration Studies in Mexico (1975-2010) » : 33-59, in G. T. Bonifacio (dir.), *Feminism and Migration: Cross-Cultural Engagements. International Perspectives on Migration*. Dordrecht, Springer. Consulté sur Internet (DOI : 10.1007/978-94-007-2831-8_3), le 18 juin 2020.
- PAPADANIEL Y. et M.-A. BERTHOD, 2019, « Politiques publiques et intimité face à la maladie grave : situer le rôle des proches aidants en Suisse », *Anthropologie et Sociétés*, 43, 2 : 201-219.
- RABELL ROMERO C., 2009, « Introduction » : 9-38, in C. Rabell Romero (dir.), *Tramas familiares en el México contemporáneo. Una perspectiva sociodemográfica*. Mexico, Universidad nacional autónoma de México et Colegio de México.
- RAZY É. et V. BABY-COLLIN, 2011, « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, 1, 57-58 : 7-22.
- ROBICHAUX D., 2005, *Familia y parentesco en México y Mesoamérica. Unas miradas antropológicas*. Mexico, Universidad Iberoamericana.
- UNITED STATES OF AMERICA. U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES, s. d., « Explore My Options », consulté sur Internet (<https://www.uscis.gov/forms/explore-my-options>), le 4 mai 2020.
- WYSS M. et M. NEDELUCU, 2019, « Grandparents on the Move: A Multilevel Framework Analysis to Understand Diversity in Zero-Generation Care Arrangements in Switzerland », *Global Networks*, 20, 2 : 343-361. Consulté sur Internet (DOI : 10.1111/glob12250), le 18 juin 2020.
- YRIZAR BARBOSA G. et R. ALARCÓN, 2010, « Emigration Policy and State Government in Mexico », *Migraciones internacionales*, 5, 4 : 165-198.

RÉSUMÉ — ABSTRACT — RESUMEN

De la conjugalité à distance au soin du corps du conjoint dans un contexte de migration internationale

Pour nombre de Mexicains, la fin de vie et la mort adviennent dans un espace social, juridique, administratif et géographique binational. À partir de deux cas d'étude emblématiques tirés d'entretiens réalisés avec des couples ruraux de plus de soixante ans originaires de l'État d'Oaxaca, cet article interroge les effets du cadre administratif et juridique binational sur les pratiques d'accompagnement du migrant âgé malade ou défunt par sa conjointe, et sur le choix du lieu de fin de vie du migrant. L'auteure conclut qu'à la fin de la vie, malgré des différences entre les situations des couples et quelles que soient les contraintes du contexte binational, un nouvel équilibre s'établit au profit de l'épouse du migrant chargée de prendre soin du corps malade ou mort de son mari. Une telle situation contraste avec la relation de conjugalité à distance pendant la période migratoire, dominée par l'absence du mari et par le manque de prise de la femme sur l'organisation du temps et de l'espace du couple.

Mots-clés : Lestage, couple âgé, conjugalité à distance, fin de vie, défunt, migrants mexicains, Oaxaca

From Distance Conjuality to Care of the Spouse's Body in the Context of International Migration

For many Mexicans, the end-of-life and death occur in a binational social, legal, administrative and geographic space. Based on two emblematic case studies drawn from interviews carried out with rural couples over sixty years old from the state of Oaxaca, the paper questions the effects of the binational administrative and legal framework on the care practices of the sick or deceased elderly migrant by his spouse, and on the choice of the migrant's end-of-life place. The author concludes that at the end of life, despite differences between the situations of couples, and whatever the constraints of the binational context may be, a new balance is established in favor of the migrant's wife. This situation contrasts with the long-distance conjugal relationship during the migratory period, dominated by the absence of the husband and by the lack of influence of the wife on the organization of time and couple space.

Keywords: Lestage, elderly couple, distance conjuality, end-of-life, deceased, Mexican migrants, Oaxaca

De la conyugalidad a distancia a la atención del cuerpo del cónyuge en un contexto de migración internacional

Para muchos mexicanos, el fin de la vida y la muerte advienen en el espacio social, jurídico, administrativo y geográfico bi-nacional. A partir de dos casos de estudio emblemáticos provenientes de entrevistas realizadas con parejas rurales de más de sesenta años originarias del Estado de Oaxaca, este artículo examina los efectos del cuadro administrativo y jurídico bi-nacional sobre las prácticas de acompañamiento del migrante anciano enfermo o difunto por parte de su cónyuge, y sobre la elección del lugar de fin de vida del migrante. La autora concluye que al final de la vida, a pesar de las diferencias entre las situaciones de las parejas y de las dificultades del contexto bi-nacional, se establece un nuevo equilibrio que beneficia a la esposa del migrante encargada de atender el cuerpo enfermo o ya muerto de su marido.

Esta situación contrasta con la relación de conyugalidad a distancia durante el periodo migratorio dominado por la ausencia del marido y por la ausencia de control de la mujer sobre la organización del tiempo y del espacio de la pareja.

Palabras clave: Lestage, pareja de ancianos, conyugalidad a distancia, fin de vida, difunto, migrantes mexicanos, Oaxaca

Françoise Lestage
Université de Paris
Unité de recherche Migrations et société (Urmis)
Université Côte d'Azur, IRD, CNRS
Case 7027 – 75205
Paris Cedex 13
France
Francoise.Lestage@u-paris-fr